COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE 33, RUE DE LA LAUZIERE 05230 LA BATIE NEUVE Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations: 2

VOTES: 30

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Nº 2023/3/45

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### **SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-deux mars deux-mille vingt-trois.

## Présents:

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémi, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

#### Absents excusés:

BOREL Christian, CARRET Bruno, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, RENOY Bernard, ROUX Lionel et SAUMONT Catherine.

## Procurations:

M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc Mme SAUMONT Catherine donne procuration à M. CESTER Francis

Mme SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention complémentaire pour la modernisation du parc éclairage public des communes membres de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

Monsieur le président rappelle à l'assemblée la délibération 2021-7-26 du 7 décembre 2021 relative à une demande de subvention concernant le projet de modernisation du parc éclairage public.

Les estimations initiales du coût du projet ont été réalisées à l'automne 2021, hors il s'avère que depuis cette date le contexte énergétique et géopolitique international a fortement évolué. La reprise économique mondiale de fin 2021 associée à la guerre en Ukraine ont entrainé une forte hausse des coûts de l'énergie ainsi que du coût des matières premières. Ces deux éléments contribuent directement à un surcoût dans la fourniture et la pose du matériel éclairage public.

Il est ainsi proposé le plan de financement complémentaire suivant pour mener à bien le projet :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Montant HT	Montant TTC	Intitulé	Montant HT
Travaux de modernisation du parc éclairage public	360 000,00 €	432 000,00 €	Etat DETR 2023	144 000,00 €
			Etat <b>Fonds Vert</b>	144 000,00 €
			Autofinancement CCSPVA (20%)	72 000,00 €
TOTAL	360 000,00 €	432 000,00 €	TOTAL	360 000,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement de l'opération présenté ci-dessus et décide d'inscrire cette dépense au budget ;
- Sollicite le soutien financier complémentaire de l'Etat au titre du Fonds vert et de la DETR 2023 ;
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés;
- Autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en préfecture le 30 mars 2023 Et de la publication, le 04 avril 2023

> Monsieur le président, Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

